



## COMMUNE DE SAINT MARTIN DE COMMUNE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion, en séance ordinaire, du Conseil Municipal qui aura lieu :  
**Le mardi 30 avril 2024 à 20h00 à la salle de Conseil.**

Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A St Martin de Commune, le 24 avril 2024  
Le maire, Bruno MARECHAL,

Convocation affichée le 24 avril 2024

---

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DE COMMUNE

Séance du **30 avril 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures à la salle de conseil, sous la présidence de Bruno MARECHAL, Maire.

**07 membres présents :**

**Madame :** Françoise BOUKHELF

**Messieurs :** Bruno MARECHAL, Jean-Noël VIEILLARD, Frédéric NECTOUX, Jean-Luc CHAVY, Jordan CORNIAUX, Loïc ODONNAT

**absent représenté :**

**absent non représenté :** Guillaume DELARUE , Hervé GUILLEMIN, Jean-Claude MARLOT et Florian MOSCATO

Secrétaire de séance : Françoise BOUKHELF

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation compte-rendu de la séance du 12 mars 2024
- 2- Nomination du secrétaire de séance
- 3- Projet travaux maison « Done »
- 4- Facturation entretien microstation maison « Peteuil »
- 5- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**2024-04-01** : Arrête le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

**2024-04-02 : Travaux de rénovation logement mairie**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'électricité et d'isolation prévus dans le logement de la mairie.

Il présente le devis de l'entreprise **OCT MORENO**, pour la partie isolation et peinture des murs et plafonds, pour un montant de **27 536,41 € TTC** ainsi que celui de **M. Mickaël GRANDJEAN**, pour la partie électricité, pour un montant de **11 808 € TTC**.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-**D'accepter** les devis de l'entreprise OCT MORENO d'un montant de **27 536.41 € TTC** et de M. Mickaël GRANDJEAN d'un montant de **11 808 € TTC**.

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-03 : Etude de faisabilité maison « Done »**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat de la maison « Done », il convient de procéder à une étude pour connaître les faisabilités de rénovation de cette maison afin de la mettre en location par la suite.

Il présente le devis de la société ACM pour un montant de 3 840 €TTC.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-**D'accepter** le devis de la société ACM d'un montant de **3 840 € TTC**.

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-04 : Réalisation du chemin d'accès à la Bondeluze**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus concernant le chemin d'accès situé à la Bondeluze.

Il présente le devis de la société ALANORE TERRASSEMENT pour un montant de 2 523.42 € TTC.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-**D'accepter** le devis de la société ALANORE TERRASSEMENT d'un montant de 2 523.42 € TTC

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-05 : Busage et renforcement de l'accotement – route de Sauturne**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus de busage et renforcement de l'accotement, route de Sauturne.

Il présente le devis de la société ALANORE TERRASSEMENT pour un montant de 13 068.58 € TTC.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-**D'accepter** le devis de la société ALANORE TERRASSEMENT d'un montant de 13 068.58 € TTC

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-06 : Facturation entretien microstation – logement 1037 route de Quincy**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de facturer l'entretien de la microstation pour l'année 2024 au locataire du logement situé 1037 route de Quincy

La facture de la société ASSISTEAUX s'élève à un montant de 198 € (facture jointe à la présente délibération)

Le conseil, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Charge** Monsieur le Maire de faire recouvrer cette somme de 198 € (cent quatre-vingt-dix-huit Euros) par Monsieur le Receveur Municipal après émissions du titre de recettes.

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-07 : Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil **nomme** Mme Françoise BOUKHELF pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Questions diverses :**

**2024-04-08 : Vente du girobroyeur**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'approuver le prix de vente du girobroyeur à M. MINERET Sonny.

Le tarif est fixé à 1 500 €.

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

**2024-04-09 : Approbation de la convention avec TDF – Installation antenne**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention doit être établie entre la commune et la société TDF concernant l'installation d'un pylône sur un terrain communal, d'une contenance de 160 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune SAINT MARTIN DE COMMUNE, section A, n°2 située 686 Rue des Pierres Croulées d'une superficie globale de 8 500 m<sup>2</sup>.

Ce pylône a pour but de fournir des services de communications électroniques.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de vingt (20) années à compter de la date de signature par les parties, moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de MILLE NEUF CENT CINQUANTE Euros (1 950 €).

Délibération Télétransmise en préfecture le :  
04/05/2024

Publiée sur papier le :04/05/2024

## Commune de Saint-Martin-de-Commune– Réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Les délibérations **2024-04-01 à 2024-04-09** ont été examinées au cours de cette séance.

Fait à Saint-Martin-de-Commune, le 04 mai 2024

Bruno MARECHAL,  
Maire

Françoise BOUKHELF  
Secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 7 février 2024.